

# Les employés municipaux ont manifesté à Berlin

## La police les chargea à la baïonnette et en blessa vingt

Berlin, 3 mai. — Des bagarres sanglantes ont eu lieu hier après-midi à Berlin au cours desquelles plusieurs milliers d'employés municipaux tentèrent d'envahir l'hôtel de ville. Les manifestants attaquèrent à différentes reprises la police qui dut faire usage de ses armes et débayer le terrain à la baïonnette. Une vingtaine de manifestants ont été blessés plus ou moins gravement. Une grande effervescence règne de ce fait dans le milieu ouvrier. Les délégués du conseil municipal ont été interpellés.

Ces manifestations visent à soutenir l'action des ouvriers municipaux qui réclament à la ville des augmentations de salaires d'un total de 30 millions par an.

## La Grève Générale

A la suite des événements sanglants de la nuit, les ouvriers et fonctionnaires municipaux ont décidé de se mettre en grève. Les tramways ne circuleront pas. On craint que le mouvement ne gagne en extension.

# Une étrange affaire d'espionnage maritime

## Deux communistes et une femme ont été arrêtés à Paris

Paris, 3 mai. — Une affaire d'espionnage vient d'être portée à la connaissance du parquet de la Seine par la Sûreté générale.

A la suite d'une plainte du Ministère de la Marine, la police aurait acquis la preuve que deux communistes et une femme se seraient procurés, dans les arsenaux et dans divers milieux maritimes, des documents secrets ou confidentiels ou seulement des pièces et renseignements parus dans des publications spéciales sur la marine française.

En outre, ils s'étaient renseignés sur les déplacements des navires français dans la Méditerranée pendant le temps qu'a duré le voyage du Président de la République dans l'Afrique du Nord.

L'ensemble de cette documentation a été transmis par les inculpés au G.V.G. les Soviets à Moscou. Les inculpés sont les nommés Henry Coudon, dit Méric, secrétaire de la section communiste d'Ivry, où il habite, 2, rue Charles-Leroy, et François Bellemare, 3, rue de la Chapelle, à Paris et la maîtresse de Coudon, Marthe Morissonnaud, 35 ans, arrêtée à Ivry.

Après un premier interrogatoire, des trois inculpés, par M. Jousset, juge d'instruction, les hommes ont été écroués à la prison de la Santé et la femme à St-Lazare.

# Un directeur volé, responsable de ses employés voleurs

Paris, 3 mai. — La 14e chambre correctionnelle a rendu son jugement dans l'affaire des détournements commis au préjudice du directeur du Théâtre Lyrique.

Le contrôleur du théâtre, M. Guérin, et d'autres employés, MM. Thiriot et Chanélat, détournèrent des billets, qui revendaient ensuite. Le montant du préjudice subi par le théâtre, s'éleva à 362.000 francs, d'après les constatations de l'expertise qui fut faite au cours de l'instruction.

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Guérin et Lefèvre, deux ans de prison et 1.000 francs d'amende ; Chanélat, six mois et 100 francs ; Thiriot et Remy, quatre mois avec sursis ; Mlle Thiriot est acquittée.

La régie intervenait au procès. A sa requête, les prévenus sont condamnés à cinq cents francs d'amende chacun pour fraude sur la taxe des spectacles et le droit des pauvres, et en outre, au paiement du quintuple des taxes, ce qui représente une somme de plus de 200.000 francs.

Le malheureux directeur du théâtre, M. Masson, est condamné envers la régie au paiement des droits simples et, par surcroît d'infortune, il est déclaré civilement responsable des condamnations prononcées contre ses voleurs. Lui-même, s'étant constitué partie civile au procès, obtient 300.000 francs à titre de restitution et dommages-intérêts. Puisse-t-il les recouvrer !

# Un enfant a été écrasé par un rouleau agricole

Un enfant de 7 ans et demi, Gérard Vandercroix, fils d'un cultivateur de Volkenkove près de Dunckerque, a été trouvé mort sur le bord d'une route, près d'un champ, il semblait avoir été écrasé par un rouleau agricole.

C'est à 20 heures qu'on trouva le pauvre petit ; une demi-heure avant sa mère l'avait envoyé chez ses beaux-parents pour ramener son petit frère.

On suppose que l'enfant en cours de route se sera amusé avec le rouleau et que celui-ci en tombant sur la pente du champ aura écrasé le petit Gérard.

# Le crime d'un alcoolique devant les Assises

## Un garde de nuit de Jeumont tua son frère, un dément

A l'audience du mercredi, est comparu devant la Cour d'assises du Nord, le garde de nuit Robinet Alfred, 57 ans, de Jeumont. Voici les faits, contenus dans l'acte d'accusation :

Le 29 décembre dernier, au matin, deux douaniers du poste de Jeumont découvrirent sur un chemin de terre allant de cette localité à la frontière belge, un corps inanimé couché le long du chemin, ne portant que deux vêtements qu'une chemise et des chaussettes.

Le chef de brigade Poirey se rendit aussitôt sur les lieux et reconnut le cadavre comme étant celui de Robinet Arthur, âgé de 59 ans, demeurant dans un baraquement à 120 mètres de là.

La face était fortement tuméfiée, l'œil gauche dévié par un coup très violent. La boîte crânienne était fracturée sur une longueur de plusieurs centimètres et cela avait provoqué une hémorragie buccale et nasale. Le corps ne portait pas de plaies pénétrantes, mais des éraflures le long des jambes.

Sur un talus situé dans la direction de l'habitation Robinet, en face du cadavre, on remarquait un arbuste à demi-arraché et deux fortes branches brisées à la suite d'une poussée violente.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le frère de la victime, Robinet Alfred, qui, dès qu'il fut en présence des gendarmes, eut une attitude des plus embarrassées et avant même d'être entendu, protesta de son innocence.

En effet, les deux frères Robinet vivaient dans un baraquement d'une seule pièce, séparée et où régnait le plus grand désordre. La victime ne travaillait plus depuis plusieurs mois ; d'un caractère doux, elle était chétive et ne jouissait plus de toutes ses facultés mentales. Alfred Robinet, au contraire, travaillait assez régulièrement ; doué d'une force herculéenne, brutal, ivrogne intéré, il rentrait presque chaque jour en état d'ébriété et alors des discussions vives s'élevaient entre son frère et lui, qui se terminaient généralement par des injures, des menaces et des coups à l'adresse de Robinet Arthur.

Ces menaces devaient, en effet, être mises à exécution le 27 décembre, l'accusé rentra ivre, il alla près du lit où son frère était couché et lui dit : « Tu as faim, j'ai du pâté dans ma poche, mange, les jours sont comptés », puis il sortit.

Le lendemain, après avoir fait de nombreuses libations, il rentra dans le baraquement commun vers trois heures et se coucha. Il se réveilla vers sept heures ; ayant constaté que son frère venait d'approcher du feu un couteau qui brûlait, il se leva brusquement, en disant : « Tu m'empoisonnes, cochon, le vais t'étrangler ou le tuer ». Une porte fut fermée brutalement, une autre celle de derrière, ouverte rapidement ne fut pas refermée, puis le silence se fit.

Malgré les dénégations de l'accusé, il est permis, avec l'information de reconstituer la scène qui suivit.

Robinet Arthur, effrayé par la menace de son frère, essaya de fuir, mais fut poursuivi par son frère Alfred. Ce dernier l'ayant rejoint lui porta un coup violent qui l'abattit ; il précipita ensuite le cadavre de son frère au bas du talus où il fut retrouvé peu après.

Voulant faire croire à la disparition de son frère, l'accusé se rendit chez un voisin pour lui demander de l'aider dans ses recherches qu'il voulait effectuer dans le baraquement, recherches qui naturellement furent vaines.

Robinet Alfred n'a pas de condamnation à son actif judiciaire ; il est mal noté, divorcé à la suite des mauvais traitements exercés sur sa femme ; c'est un alcoolique invétéré qui est considéré comme très brutal et violent à l'égard de sa femme.

Alfred Robinet est ACQUITTÉ. Défenseur : M<sup>e</sup> Joriel.

# Intelligences avec l'ennemi à Bruay-sur-l'Escaut

L'accusée est la nommée Claire Lecocq, femme Teillez, âgée de 47 ans, ménagère à Bruay-sur-l'Escaut. Pendant l'occupation allemande, Claire Lecocq habitait Bruay. En 1915, ayant rencontré le nommé Godbille Adonis, elle lui dit : « Vous avez envoyé les gendarmes pour mon fils, rien bien qui sera le dernier, vous allez les avoir à votre tour ». Quelques heures après, elle le donna aux Allemands comme détenant des bicyclettes et elle conduisit les gendarmes à son domicile. En s'y rendant, elle rencontra Gaudry Antoinette, femme Moutier, et elle lui dit « qu'elle allait arranger les Godbille ».

Chez ces derniers, les gendarmes découvrirent deux bicyclettes cachées dans le grenier. Claire Lecocq reconnut avoir accompagné les Allemands chez Godbille. Elle prétend qu'un gendarme allemand était venu perquisitionner chez elle avec le garde municipal, elle aurait dit à ce dernier qu'il avait bien accompagné Godbille père lorsqu'il s'était rendu à Hergnies pour y changer une vache grasse et que le gendarme allemand ayant entendu ces paroles avait obligé à lui indiquer le domicile de Godbille père. La femme Lecocq est démentie par tous les témoins. Godbille Gaston fils était seul au domicile paternel lors de la perquisition. Son état de santé précaire fut aggravé de ce fait. Il fut menacé et condamné à vingt jours de prison. La femme Lecocq conduisit ensuite les Allemands perquisitionner chez la femme Moutier et chez son frère. Elle fut arrêtée et conduite à la prison de Valenciennes.

La femme Lecocq prétend ne pas avoir accompagné les Allemands, mais plusieurs témoins l'accusent formellement.

# DERNIERE HEURE

## L'UNION FRANCO-BELGE DEVANT L'UNION ANGLO-RUSSE

### M. Barthou repartira à Gènes avec la confiance du Cabinet

Paris, 3 mai. — La réunion du Conseil de cabinet a duré de 14 h. 30 à 15 heures. Au cours de cette longue délibération, l'accord n'a pas cessé de régner entre les membres du gouvernement et le chef de la délégation française à Gènes.

Le communiqué officiel souligne d'ailleurs l'approbation complète donnée par ses collègues à M. Barthou, qui repartira à Gènes dès vendredi, emportant toute la confiance du cabinet.

## La combinaison Anglo-Russe

La délibération de cet après-midi a porté exclusivement sur l'incident soulevé à la Conférence de Gènes par le ministre des Affaires étrangères au sujet de la restitution des biens privés.

M. Louis Barthou a exposé au Conseil les phases successives de la négociation. De son côté, M. Poincaré lui a mis au courant des renseignements parvenus à Paris à ce sujet et qui n'avaient pas été portés à la connaissance du délégué français.

Après certains bruits, en effet, des pourparlers seraient engagés à Gènes, en vue du transfert à des sociétés britanniques ou autres, de concessions exploitées antérieurement à la Révolution, par des ressortissants belges ou français.

Les représentants de ces intérêts français ou belges en Russie s'émurent donc de la facilité donnée par l'article 6 du Memorandum (devenu l'article 7 dans le texte définitif) d'opérer ce transfert au détriment des légitimes propriétaires.

Le Conseil des ministres belges, dans ces conditions, approuva pleinement ce matin l'attitude de M. Jaspard et lui maintint ses instructions antérieures de ne pas signer le Memorandum.

En présence de ces faits nouveaux, ignorés jusque-là de M. Barthou, le Conseil de cabinet français s'est montré unanime à décider qu'il conformerait son attitude à celle de nos alliés belges. Il a estimé, en effet, qu'au-dessus des questions économiques et d'organisation sociale, il fallait placer l'union avec la Belgique. Le gouvernement actuel qui, au lendemain de la Conférence de Cannes, a marqué sa sympathie à nos alliés belges en défendant contre son propre intérêt le respect de la priorité en matière de réparations, ne pouvait que soutenir à Gènes la reconnaissance des droits belges, d'ailleurs conformes aux intérêts français.

## L'Union Franco-Belge

En présence de ces faits nouveaux, ignorés jusque-là de M. Barthou, le Conseil de cabinet français s'est montré unanime à décider qu'il conformerait son attitude à celle de nos alliés belges. Il a estimé, en effet, qu'au-dessus des questions économiques et d'organisation sociale, il fallait placer l'union avec la Belgique. Le gouvernement actuel qui, au lendemain de la Conférence de Cannes, a marqué sa sympathie à nos alliés belges en défendant contre son propre intérêt le respect de la priorité en matière de réparations, ne pouvait que soutenir à Gènes la reconnaissance des droits belges, d'ailleurs conformes aux intérêts français.

## Pas de Conseil Suprême avant le 31 Mai

Demain matin, à 10 heures, le Conseil de cabinet tiendra une nouvelle séance consacrée à l'examen du projet de pacte de non-agression élaboré à Gènes et des garanties à y introduire.

L'après-midi, dans une dernière réunion, les ministres examineront les autres questions économiques qui peuvent être soulevées à Gènes.

On peut considérer maintenant comme certain que M. Poincaré n'acceptera pas la réunion d'un Conseil suprême avant l'échéance du 31 mai ; M. Bergmann, du reste, vient de rentrer à Paris et on s'attend à ce qu'il fasse à la C. D. R. des propositions au nom du gouvernement allemand. Il serait donc de mauvaise méthode de faire chevaucher deux discussions parallèles sur le même sujet au Conseil suprême et à la C. D. R., qui est normalement compétente.

Il semble bien que pour les mêmes raisons, la discussion de tout projet d'emprunt international ou d'annulation des dettes italiennes serait considérée ici comme prématurée.

## Les Russes feraient des contre-propositions

Gènes, 3 mai. — La délégation russe procède aujourd'hui à l'examen des conditions de la sous-commission. Le secret le plus absolu est gardé sur les intentions de la délégation.

Les impressions que l'on recueille dans les milieux russes de la conférence sont assez contradictoires.

On déclare que l'opinion communiste de Moscou est très montée contre la diplomatie de Tchitchérine et de ses collaborateurs qu'on trouve trop favorable aux Alliés.

Des manifestations populaires auraient même eu lieu hier à Moscou pour faire pression sur le gouvernement des soviets.

Le fait est que l'on a frappé ce matin par le discours fait par M. Tchitchérine en séance plénière de la Conférence, discours modéré dans le fond et dans la forme.

On est conduit à croire, en coordonnant les informations et les impressions de ces derniers jours, que les Russes n'accepteront ni ne refuseront a priori les conditions du Memorandum et vont s'efforcer de mettre en avant de nouvelles contre-propositions.

On n'attend pas de réponse de leur part avant deux ou trois jours, aussi prévoit-on une certaine détente dans les travaux et l'atmosphère de la Conférence.

M. Lloyd George fait annoncer qu'il ira se promener demain dans l'après-midi sur la Riviera italienne.

La vérité est que l'attente de tous à la Conférence de Gènes est portée vers le Conseil du gouvernement français dont on attend les résolutions avec le plus grand intérêt.

# ROUBAIX

REDACTION : 19, rue Pavée, Tél. 9.51  
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

## Le Nouvel Hotel des Postes

### IL S'ÉLEVERA PRES DES HALLES

Nos lecteurs savent que l'Administration des P. T. T. s'est préoccupée d'édifier à Roubaix, d'accord avec notre municipalité, un Hôtel des Postes qui fut dignes de la ville et qui répondit aux besoins de l'important trafic postal qui s'y développe sans cesse.

Le terrain choisi pour la construction du nouvel édifice a été cédé par la ville à l'Etat. C'est celui qui s'étend derrière les Halles, sur le boulevard Gambetta, et que limite, à gauche, la rue de l'Union, à droite, la rue de la Presse. C'est dans l'angle compris entre ces deux rues que s'érigera la façade.

## UNE INSTALLATION MODERNE

Le projet accepté est celui de MM. Paul Hugot et Lambert. Les architectes ne se sont pas préoccupés seulement de donner à leur édifice le caractère structural et décoratif qui correspond à notre milieu. Ils ont pensé surtout à en faire une construction pratique, susceptible de satisfaire aux nécessités actuelles et futures des services auxquels elle est destinée.

A ce sujet, le dévoué secrétaire général de la mairie, M. Frey, nous communique les renseignements suivants :

Le nouvel Hôtel des postes comprendra quatre étages, dont le dernier est compris entre la partie basse des combles.

Le rez-de-chaussée sera surélevé, afin d'échapper aux inconvénients qu'entraîne la proximité d'une nappe d'eau souterraine. Le sous-sol y gagnera d'ailleurs un plus bel éclairage. Le sous-sol, qui s'étend sur toute la surface du bâtiment, comprendra, outre les caves, des appartements, la chaufferie, les soutes à charbon, de vastes magasins, et les remises à bicyclette. L'accès par l'extérieur en sera assuré par deux escaliers donnant dans les rues latérales.

Au rez-de-chaussée, en façade, s'ouvrira le grand hall du public où fonctionneront les guichets et les boîtes de commerce ; la salle de dépêches et du téléphone de jour et de nuit, les cabinets du receveur et du commis d'ordre. En arrière, la salle du départ, puis, tout au fond, reliant derrière l'édifice les deux rues latérales, un passage pour les voitures du service.

Le premier étage sera réservé aux services de la distribution et du télégraphe.

Le service téléphonique sera installé au deuxième étage, avec ses organes tournants, sélecteurs, connecteurs, chercheurs de ligne, logés dans une salle de 400 mètres carrés, ainsi que la salle du répartiteur, droite, et à gauche, celle des machines et accumulateurs.

Le troisième étage sera occupé par les bureaux de la comptabilité téléphonique, et les appartements du receveur et du chef de centre.

Le quatrième étage est réservé pour les besoins futurs.

Au-dessus des combles, enfin, s'élèvera un gracieux campanile, construit au frais de la ville. Des horloges électriques, dont l'heure sera rectifiée automatiquement par la Tour Eiffel, y érigeront leur disque, grand de trois mètres et leur carillon. Le sommet du campanile atteindra ainsi 62 mètres environ, soit la hauteur des tours de Notre-Dame.

## LES TRAVAUX A EFFECTUER

Toute la construction, sauf les façades qui seront en briques du pays et en pierre, doit être réalisée en ciment armé. Les salles seront chauffées à l'eau chaude et éclairées à l'électricité. L'organisation du service de secours contre l'incendie a été mise au point par les architectes, de concert avec le service des sapeurs-pompiers de la ville.

Tout étant prévu et approuvé, il ne reste qu'à mettre la pioche en terre. On nous affirme que cela ne tardera pas. Les opérations du sondage viennent d'être terminées. Les travaux de terrassement et de constructions commenceront au mois d'août et l'on espère que l'immeuble pourra être inauguré dans deux ans, c'est-à-dire au printemps de 1934.

L'installation du service téléphonique semi-automatique ne sera pas achevée avant 1936.

## LES FRAIS A COUVRIR

Le coût total de l'immeuble et du mobilier atteindra environ 4 millions. Les installations téléphoniques, télégraphiques et autres exigeront une dépense de 3 millions environ. Le chiffre total des frais à couvrir s'élèvera donc à 7 millions.

La participation financière de la ville, pour l'évaluation de la campagne sera de 150.000 francs environ.

La cure laxative dépurative par les GRAINS DE VALS est la plus efficace, la plus rationnelle et la plus économique. Le flacon pour trois mois 2 fr. 20, franco domicile. Ecrire 1178-12, Paris.

## Un Roubaisien trouve la mort en Belgique

Un industriel dont le nom est assez connu, à Roubaix, M. Georges Deldalle, 46 ans, carrossier, demeurant 19, rue du Grand Chemin, s'était rendu hier à Flobecq (Belgique) en auto pour y reconduire son frère.

Il se mit à l'état sur le chemin du retour. Il venait de sortir de Flobecq quand l'auto capota et M. Deldalle fut écrasé sous la machine. On le releva dans un état désespéré, il avait la poitrine défoncée et expira une demi-heure après l'accident, à Flobecq, où on l'avait transporté.

## Le temps d'aujourd'hui

PLUVIEUX ET FRAIS

Vents modérés ou assez forts d'ouest à Nord-Ouest. Ciel couvert avec pluies devenant nuageuses à éclaircies et averses, temps frais. Le minimum de température sera d'environ plus 5°.

Mais cette promesse ne pouvait apaiser son chagrin.

Elle sanglotait dans la voiture quand elle s'éloigna.

Et ce départ mit un voile de tristesse sur toute la maisonnée.

D'autant plus que M. de Costabella annonça, un peu à brûle-pourpoint, qu'il allait partir pour le Portugal avec Candido.

Parisetta éprouva quelque surprise de cette nouvelle.

Et Maria fut encore plus étonnée.

Ce n'était pas Candido qui pouvait fournir des explications.

Pourquoi tout à coup ce voyage ? demanda à son grand-père la nièce de Cogolin.

Le vieillard parut assez embarrassé pour répondre. Mais enfin il avait un prétexte tout trouvé.

— Les ennus de ton oncle, ma chère petite, sont terminés maintenant. Je suis resté auprès de toi tant que j'ai eu la conviction que tu avais besoin de ma présence. Mais maintenant que Cogolin va revenir auprès de vous, tu vas le trouver en compagnie. Mme Stéphan ne va pas nous quitter. Par conséquent, je peux bien m'en aller dans mon pays où des affaires urgentes, et que j'ai négligées à cause des circonstances, m'appelaient depuis longtemps.

Quelles affaires ? grand-père.

M. de Costabella, encore une fois, ne répondit pas directement à la question.

— Quand j'ai quitté le Portugal, je venais pour traiter avec M. Stéphan des arrangements bancaires assez sérieux. Je ne pensais pas, je l'assure, d'abord te rencontrer, ensuite, rester bien longtemps en France. Je ne puis pas te dire tout ce que me réclame à Lisbonne, mais tu le doutes bien que, pour l'avenir, pour ton avenir, à toi, ma petite-fille, j'ai des mesures à prendre qui sont d'une grande importance.

— Pourquoi ne pas partir ensemble ?

— Parce que tu ne me serais d'aucune utilité là-bas, que tu es encore très fatiguée par toutes les émotions que tu as éprouvées et qu'il ne serait pas raisonnable de te faire entreprendre un voyage très long qui ne te procurerait aucune distraction. Tu es bien ici ?

— Certes oui, grand-père.

— Alors attends-moi en toute tranquillité. Tu vas pouvoir te remettre de tes fatigues et de tes angoisses et quand je reviendrai nous n'aurons plus qu'à jouer du bonheur que nous aurons si longtemps attendu et que nous avons bien mérité.

C'était évidemment un raisonnement assez sage, mais Parisetta n'en comprenait pas toute la portée.

C'est qu'en effet ce déplacement de M. de Costabella allait avoir des conséquences singulières sur le destin de la famille.

Il y avait des gens intéressés, particulièrement à la fortune du riche Portugais, et

# MYRRH

VIN TONIQUE - HYGIENIQUE - SAVOUREUX

## RENVERSEE PAR UN AUTO

Un accident s'est produit hier, vers 2 heures, Grand-Place, en face de l'hôtel de France. Mme Elise Bédier, 28 ans, demeurant rue de la Halle, cour des Halles, a été renversée sur la chaussée par une automobile que son conducteur, M. Léon Margo, négociant à Aiguay (Zorcuz), faisait reculer. La victime se plaignait de douleurs au cou de la tête et s'est conduite par l'effet involontaire de l'accident chez M. Des-Bernard. Le praticien estime que sans complications, l'état de la blessée n'est pas grave. Une enquête est ouverte.

## LES ELECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE

Il est rappelé aux électeurs consultants que le second tour de scrutin pour l'élection des juges au Tribunal de Commerce de Roubaix aura lieu le dimanche 7 mai, à huit heures, dans les bureaux de la mairie, au Palais de Justice, pour le canton Ouest.

Le scrutin s'ouvrira à 10 heures du matin et se terminera à 4 heures du soir.

Les électeurs qui auraient égaré leur carte pourront néanmoins prendre part au vote assistés de deux témoins.

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira vendredi, à l'Hôtel-de-Ville, à 18 heures, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour, notamment les suivantes :

Bâtiments municipaux : ancien Hôtel des Postes, rue Nanin ; aménagement des bureaux de la recette municipale ; Halles centrales ; révision de la loi sur les débris de la guerre ; travaux d'entretien d'une cloche ; salle des fêtes de la rue de l'Esplanade ; location de l'installation de chauffage ; Halles centrales ; location locale de la charcuterie ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tramway de Roubaix-Tourcoing ; et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » et « Tramways de Roubaix-Tourcoing » ; location des locaux pour l'installation de la ville ; érection du buste de M. Pierre Des-Bernard au Parc de Barbaux ; fusion des trois Compagnies de Tramways : Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ; Tram